



CONSEIL MUNICIPAL
PROCES-VERBAL
MERCREDI 26 MARS 2025

Le vingt-six mars deux mil vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Landivy, légalement convoqué le vingt et un mars deux mil vingt-cinq, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel RONCERAY, Maire.

Nombre de membres

en exercice : 15

présents : 8

votants : 10

absents : 7

Présents : M BAZILLE, M DEMAZEL, MME GOUIN, MME MY, M NOURY, MME MARY, M LÉON

Absents excusés : M DREUX, MME EPRON, M GOBÉ, MME LANCIEN, M PLANNELLES-GARCIA

Absents qui ont donné pouvoir : MME PENLOUP pouvoir à M LÉON André, MME HAVARD pouvoir à M RONCERAY Marcel

Secrétaire de séance : M DEMAZEL Serge

Date de la convocation : 21/03/2025

Date d'affichage de la convocation : 21/03/2025

Date d'affichage de la liste des délibérations : 31/03/2025

A l'issue de l'appel nominal, le quorum est constaté.

Conformément à l'article 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Monsieur Serge DEMAZEL, désigné, accepte de remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

FINANCES

1. Vote des taux d'imposition 2025

Pour délibération

2. Vote des Budgets Primitifs 2025

- Commune
- ZA du bois roux
- Lotissement de la Lortière
- Lotissement de Marcilly
- Assainissement
- Station-Service

Pour délibération

DOSSIERS ECONOMIQUES

3. Ilot centre bourg : la réception de l'immeuble aura lieu le 31 mars.

INFORMATIONS

QUESTIONS DIVERSES

Exposé de Marcel RONCERAY

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANDIVY**

Séance du 26 mars 2025

N°2025025 - Objet : VOTE TAUX IMPOSITION 2025

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le produit fiscal attendu pour le Budget Primitif 2025 est de 630 866.00 €.

Monsieur le Maire propose de ne pas modifier les taux d'imposition.

Les taux proposés pour 2025 sont :

Taxe d'habitation (Résidences secondaires) : 18,48

Taxe foncière (bâti) : 46,18

Taxe foncière (non bâti) : 45,56

Les membres du conseil municipal :

Considérant que le produit fiscal attendu pour le budget primitif 2025 est de 630 866.00€.

Après en avoir délibéré,

Acceptent à l'unanimité de fixer les taux d'imposition pour 2025 comme indiqués ci-dessus.

N°2025026 - Objet : VOTE BP PRINCIPAL ET BP ANNEXES 2025

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Budget Primitif 2025 ainsi que les budgets annexes.

BUDGET GENERAL : COMMUNE

Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif 2025 qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement

- Dépenses : 1 817 778.13€

- Recettes : 1 817 778.13€

Section d'investissement

- Dépenses : 2 132 072.92€

- Recettes : 2 132 072.92€

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif 2025 qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement

- Dépenses : 171 756.40€

- Recettes : 171 756.40€

Section d'investissement

- Dépenses : 129 192.33€

- Recettes : 129 192.33€

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE LA LORTIERE

Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif 2025 qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement

- Dépenses : 196 431.55€

- Recettes : 196 431.55€

Section d'investissement

- Dépenses : 156 431.55€

- Recettes : 156 431.55€

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE MARCILLY

Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif 2025 qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement

- Dépenses : 370 055.00€

- Recettes : 370 055.00€

Section d'investissement

- Dépenses : 291 764.10€

- Recettes : 291 764.10€

BUDGET ANNEXE ZA DU BOIS ROUX

Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif 2025 qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement

- Dépenses : 166 433.26€

- Recettes : 166 433.26€

Section d'investissement

- Dépenses : 21 519.85€

- Recettes : 21 519.85€

BUDGET ANNEXE STATION-SERVICE

Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif 2025 qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement

- Dépenses : 336 000.00€

- Recettes : 336 000.00€

Section d'investissement

- Dépenses : 96 501.00€

- Recettes : 96 501.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le budget primitif 2025 tel qu'il est présenté et dont les balances sont énumérées ci-dessus, pour le budget général et les budgets annexes.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

N°2025027 - Objet : APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu la convention de groupement de commandes signée le 03 juillet 2019 entre les communes de GORRON, LANDIVY, MONTAUDIN et PONTMAIN relative à la réalisation d'une étude pour la mise à jour du schéma directeur d'assainissement des eaux usées pour ces 4 communes ;

Monsieur le Maire rappelle que la mission a été confiée au bureau d'études SAFEGE de TOURS pour effectuer la mise à jour de ces 4 schémas directeurs.

Monsieur le Maire rappelle également la procédure et les différentes étapes qui ont conduit à produire un document établissant le diagnostic du réseau et de la station d'épuration.

L'ensemble de ces travaux représente environ 761 k€HT, soit 0.770 €HT/m³ avec subvention Agence de l'eau et Conseil Départemental, avec une décomposition par ordre de priorité.

Ce document propose une planification des travaux de modernisation et d'adaptation des réseaux et des ouvrages pour les 10 ans à venir. Il servira de référence et sera demandé par les financeurs à l'appui des demandes de subventions et des dossiers de travaux. Il servira également de guide pour la planification budgétaire.

| Désignation des travaux | Réhabilitation existant | | | Extension réseau | Réhabilitation des branchements |
|---|-------------------------|---------------|---------------|------------------|---------------------------------|
| | Priorité 1 | Priorité 2 | Priorité 3 | Priorité 4 | Priorité 1 |
| Réseaux gravitaires | 340 000 | 21 000 | 28 000 | 240 000 | - |
| Station d'épuration | 39 600 | 7 200 | 0 | - | - |
| Branchement | - | - | - | - | 84 000 |
| Total des opérations (€ HT)** | 380 000 | 29 000 | 28 000 | 240 000 | 84 000 |
| Linéaire amiant-ciment (ml) | 748 | 0 | 0 | - | - |
| Réseaux gravitaires | 125 208 | 0 | 0 | - | - |
| Station d'épuration | 6 000 | 0 | 0 | - | - |
| Branchement | - | - | - | - | 84 000 |
| Total plafond subv AESN (€ HT) | 131 208 | 0 | 0 | 0 | 84 000 |
| Réseaux gravitaires | 93 906 | 0 | 0 | 92 250 | - |
| Station d'épuration | 4 500 | 0 | 0 | - | - |
| Montant maximum subventions CD53 (€ HT) | 98 406 | 0 | 0 | 92 250 | 0 |
| Reste à charge pour emprunt (en € HT) | 150 387 | 29 000 | 28 000 | 147 750 | - |
| Montant Investissement Emprunt à 2.5% sur 25 ans (€ HT/an) | 8 162 | 1 574 | 1 520 | 8 019 | - |
| Reste à charge pour (en € HT) | | | | | 0 |
| Volume annuel redevable (m³) | 25 000 | 25 000 | 25 000 | 25 000 | |
| Impact moyen prix de l'eau (€/m³) * | 0.33 | 0.06 | 0.06 | 0.32 | |

Monsieur le Maire précise que la mise en conformité des branchements eau usée et pluviaux peut bénéficier d'aides de l'Agence de l'eau Seine Normandie que dans les cas suivants :

- Actions groupées sur la partie privative des branchements particuliers conduites soit directement ou indirectement par la collectivité
- Action portant sur un nombre significatif de logements.
- Au moins 80 % des abonnés concernés acceptent d'engager des travaux.

Les travaux sur les branchements particuliers font l'objet de contrôle préalables à la réception réalisés conformément aux spécifications de la convention d'aide de l'agence de l'eau

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-Décide d'approuver les conclusions du schéma directeur de l'assainissement tel que présenté ce jour par Mr le Maire.

-Autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à effectuer toutes les démarches correspondantes à ce dossier.

La séance est levée à 22h30

Date du prochain Conseil municipal mercredi 23 avril 2025

Monsieur le maire

MR